

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1028

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Réaménagement de l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Annulation de la délibération n° 2002-0828 en date du 4 novembre 2002**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil en date du 4 novembre 2002, il a été décidé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er et 4°. Il était prévu de réaliser cet aménagement en trois étapes distinctes. La première phase est relative à l'aménagement de l'espace du Gros Caillou au-dessus du futur parc de stationnement souterrain. Il est prévu de réaliser cette première phase dans le mandat selon une programmation cohérente avec la mise en service du parc de stationnement souterrain. Par contre, la réalisation des deux autres étapes n'aura pas lieu dans le mandat, c'est pourquoi il paraît préférable de ne lancer l'appel d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage que pour la première étape liée au parc de stationnement.

Les deux autres phases seront lancées ensuite, en cohérence avec la programmation des réalisations. Cette délibération a ainsi pour objet de lancer un appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées au-dessus du parc de stationnement et donc d'annuler la délibération du 4 novembre 2002.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de l'espace du Gros Caillou est de l'ordre de 5,4 M€ HT.

Les maires concernés ont souhaité la poursuite de l'opération en tenant compte :

- de la nécessité d'engager une concertation élargie avec la population lors des phases de conception. Le résultat de cette concertation sera intégré dans le cadre du programme des études,
- du récent lancement de l'opération de réalisation du parc souterrain du Gros Caillou sachant que les remarques qui ont été formulées lors de la concertation préalable sur cette réalisation, l'insertion et le fonctionnement du parc ont été prises en compte dans le dossier de consultation de l'opération à partir duquel les candidats retenus devront établir leur proposition technique et économique.

Le planning de l'opération est lié à la réalisation du parc souterrain du Gros Caillou dont la dalle supérieure devrait être livrée au début de l'été 2005 : il est donc impératif de réaliser à partir de cette date le réaménagement au-dessus de la dalle et de ce fait les espaces associés à ce secteur qui font l'objet de la présente opération.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, il convient, compte tenu du montant estimatif des travaux et du lancement prochain d'un concours de maîtrise d'œuvre études et travaux, de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprendrait les trois étapes principales suivantes :

- étape n° 1 : préparation du dossier de consultation du concours de maîtrise d'œuvre,
- étape n° 2 : assistance à la consultation et au choix du maître d'œuvre,

- étape n° 3 : suivi et règlement des marchés de maîtrise d'œuvre et des prestataires de service pendant la phase de travaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2002-0828 en date du 4 novembre 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le délibère n° 5 :

- à la place de : l'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle 2002-2007 - opération n° 0184 - pour un montant de 5 400 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 100 000 € en 2003, 300 000 € en 2004 et 5 000 000 € en 2005-2006, il convient de lire l'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale -déplacements urbains- opération n° 0184 - aménagement du boulevard de la Croix-Rousse pour un montant de 5 400 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 100 000 € en 2003, 300 000 € en 2004 et 5 000 000 € en 2005-2006.

DELIBERE

1° - Annule la délibération n° 2002-0828 en date du 4 novembre 2002 relative à l'appel d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er et Lyon 4°.

2° - Approuve :

a) - le principe de lancement d'un appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées à Lyon 1er et Lyon 4° ,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

3° - Décide que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

4° - Autorise monsieur le président à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

5° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle 2002-2007 elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale -déplacements urbains - opération n° 0184 - aménagement du boulevard de la Croix-Rousse pour un montant de 5 400 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 100 000 € en 2003, 300 000 € en 2004 et 5 000 000 € en 2005-2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,